

Jalon 18

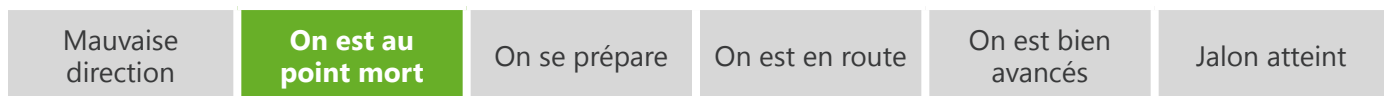
Le droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous est explicitement reconnu dans une **loi-cadre** élaborée grâce à un **processus consultatif**, et dont l'application est assurée par des **mesures de suivi**

Le droit à l'alimentation est réalisé lorsque chaque personne a accès physiquement et économiquement à une nourriture adéquate et suffisante, correspondant à ses besoins et à ses valeurs, et qui soit respectueuse de l'environnement. Il répond à quatre conditions : la disponibilité, l'accessibilité et le caractère adéquat des aliments, ainsi que la durabilité du système alimentaire.

Pourquoi ce jalon ?

- Le droit à l'alimentation est reconnu internationalement, notamment par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par le Canada en 1976. Cependant, il n'est pas réellement appliqué, et il n'existe actuellement aucune reconnaissance constitutionnelle, législative ou judiciaire du droit à l'alimentation ni au Canada ni au Québec.
- L'accès à une alimentation saine et adéquate est crucial pour pouvoir exercer d'autres droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, le droit à la santé et le droit à l'éducation. Le droit à l'alimentation est intimement lié au respect de certains principes clés des droits humains, notamment la participation, « l'empowerment », la non-discrimination, la dignité humaine et la responsabilité des autorités publiques.
- L'universalisation d'une alimentation durable est essentielle afin de protéger la biodiversité et les écosystèmes, et ainsi assurer le droit à une saine alimentation sur le long terme. Les deux vont de pair.
- Puisque l'application du droit à une alimentation saine et durable relève de nombreux ministères et organisations gouvernementales, une loi-cadre permettrait d'énoncer les principes et obligations les touchant tous, d'arrimer les lois existantes avec ses objectifs, et de déléguer aux autorités compétentes l'élaboration et la mise en œuvre de mesures pertinentes.
- Afin que la loi-cadre soit en adéquation avec les attentes de la population, son processus d'élaboration devrait être transparent et impliquer la consultation de la société civile.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé ?



Société civile



Établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise



Gouvernements : fédéral, provincial, municipaux et Direction de la santé publique

Comment pourrait-on s'y rendre?

- **Sensibiliser la population** au droit universel à l'alimentation saine et durable. Faire connaître davantage les enjeux et les bénéfices d'une telle législation.
- **Mobiliser la société civile pour faire pression sur les gouvernements.** Des organisations telles que le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) et Vivre en ville font la promotion du droit à une alimentation saine et durable. Le RCCQ a notamment lancé une pétition pour interpeller le gouvernement du Québec à ce sujet. Des représentations devraient être faites auprès des élus et élues pour les inciter à s'engager en faveur d'une loi-cadre.
- **Mettre en place des politiques et mécanismes de droit à l'alimentation saine et durable à d'autres niveaux.** Bien que le droit à l'alimentation requière une action concertée de la part de tous les paliers gouvernementaux, les municipalités peuvent favoriser, voire initier sa réalisation. Par exemple, Toronto et Vancouver ont leur charte alimentaire, alors que Saint-Bruno-de-Montarville a adopté sa politique Ville nourricière. D'autres niveaux de gouvernance peuvent ainsi jouer un leadership inspirant et même plaider auprès d'autres instances pour la mise en place d'une loi cohérente avec leurs propres actions.
- **Faciliter la participation publique** lors du processus d'élaboration de la loi-cadre.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- La succession de crises (pandémie, guerre en Ukraine, etc.) et l'inflation font de **l'insécurité alimentaire un sujet souvent abordé dans l'actualité, et suscite la préoccupation** du gouvernement fédéral et d'autres instances internationales. Au niveau plus local, les multiples initiatives pour la sécurité alimentaire aident à développer les connaissances et les compétences des parties prenantes municipales, régionales et territoriales.
- **Le projet d'un nouveau traité international** pour la protection de la diversité agricole et alimentaire, piloté par une équipe de recherche de l'Université Laval. Si une telle convention était ratifiée et suscitait une grande adhésion par les autres pays, elle pourrait équilibrer un peu plus le rapport de force du droit international en matière de sécurité alimentaire face au droit international économique.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- **La méconnaissance et la confusion entourant le droit à l'alimentation.** Alors que le droit à l'alimentation implique de pouvoir se nourrir soi-même dans la dignité, il est souvent interprété comme un droit à être nourri, ce qui s'approche de l'aide alimentaire.
- **La perception que l'alimentation est une responsabilité individuelle plutôt que collective.** La mobilisation de la population en faveur d'une loi-cadre sera difficile tant qu'il n'y aura pas une compréhension de la dimension systémique de l'alimentation, et des enjeux collectifs que cela suppose.
- **La multiplication des initiatives locales et régionales** favorisant le droit à l'alimentation pourrait potentiellement désengager les gouvernements fédéral et provincial des enjeux qui lui sont liés et diminuer l'intérêt pour une loi-cadre.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- Quelles sont les contraintes liées aux accords de commerce et de libre-échange internationaux qui pourraient limiter la portée de cette loi-cadre?
- Quels sont les mécanismes de gouvernance à adopter pour que les différents paliers de gouvernement adoptent des mesures cohérentes et concertées, et fassent les suivis et redditions de comptes nécessaires?

Ressources

[Vivre en Ville. \(2019\). Droit à l'alimentation](#)

[Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. \(2010\). Le droit à une alimentation suffisante. Fiche d'information no. 34](#)

[Paturel, D. \(2019\). Les chroniques « démocratie alimentaire » - volet 3. Le droit à l'alimentation, un droit en friche](#)

[Regroupement des cuisines collectives du Québec. \(2018\). Pour le droit à une saine alimentation au Québec](#)

[Table québécoise sur la saine alimentation. \(2021\). Accès universel à une offre alimentaire de qualité : actions, besoins et collaborations intersectorielles](#)

[Gerbet, T. \(2019\). Après la culture, le Québec se pose en pionnier de la diversité alimentaire. Radio-Canada](#)